

Département des Pyrénées-Atlantiques
 Commune de BILLÈRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 15 décembre à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 décembre 2020.

Étaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU LESCLAUX. M. CHAVIGNE. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. BAYSSAC. Mme AUCLAIR. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. M. RIBETTE.

S'étaient fait représenter : Mme PINTO (qui a donné procuration à M. LALANNE). Mme FOURCADE (qui a donné procuration à Mme MATHIEU LESCLAUX). M. TALAALOUT (qui a donné procuration à Mme FRANCO). Mme LABOURET (qui a donné procuration à M. CABANES). M. LESCHIUTTA (qui a donné procuration à M. FRETAY). Mme FLOUS (qui a donné procuration à Mme FLEURY BONNE). Mme BOGNARD (qui a donné procuration à M. RIBETTE).

Absents excusés : Mme DE BOISSEZON. Mme WEISS.

A été nommé secrétaire : M. OCHEM

SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 31)
33	24	31	

N°2020.12.07

OBJET : CONTRAT DE CONCESSION – ZAC CENTRE VILLE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ANNEE 2019

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 septembre 2007, la commune de Billère a décidé de confier à la SEPA la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre - Ville.

Par ailleurs, la durée de la concession a été prorogée jusqu'en 2024 par délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2016.

Le bilan prévisionnel au 31 décembre 2019 s'établit à 9 051 605 € HT.

Monsieur le Maire propose ainsi d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019 faisant apparaître le bilan prévisionnel présenté le 7 décembre 2020 en commission Finances.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour

APPROUVER le CRAC de l'année 2019 joint en annexe,

APPROUVER le bilan prévisionnel au 31 décembre 2019 joint en annexe.

Fait et délibéré à BILLÈRE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un déla

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Maire

